

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

À la Caritas internationalis

Assemblée générale

60° anniversaire de la fondation

(Vendredi 27 mai 2011)

Messieurs les Cardinaux,

Vénérés Frères dans l'Épiscopat et dans le Sacerdoce,

Chers Frères et Sœurs,

je suis heureux d'avoir cette opportunité de vous rencontrer, à l'occasion de votre Assemblée Générale. Je remercie le Cardinal Oscar Rodríguez Maradiaga, Président de *Caritas Internationalis*, pour les courtoises paroles qu'il m'a adressées aussi en votre nom, et j'adresse un cordial salut à vous tous et à toute la famille des *Caritas*. Je vous assure, en outre, de ma gratitude et je formule dans la prière mes meilleurs souhaits pour les œuvres de charité chrétienne que vous réalisez dans des pays du monde entier.

Le premier motif de notre rencontre d'aujourd'hui est de remercier Dieu pour les nombreuses grâces qu'il a accordées à l'Église au cours des soixante années passées depuis la fondation de *Caritas Internationalis*. Après les horreurs et les dévastations de la deuxième guerre mondiale, le vénérable Pie XII voulut montrer la solidarité et la préoccupation de l'Église tout entière face à tant de situations de conflit et d'urgence dans le monde. Et il le fit en créant un organisme qui, au niveau de l'Église universelle, promut une plus grande communication, coordination et collaboration entre les nombreuses organisations caritatives de l'Église dans les divers continents (cf. Chirographe *Durante l'Ultima Cena*, 16 septembre 2004, 1). Le Bienheureux Jean-Paul II renforça par la suite les liens existant entre chacune des agences nationales de *Caritas* et entre elles et le Saint-Siège, en conférant à *Caritas Internationalis* la personnalité juridique canonique publique (*ibid.*, 3). En conséquence de cela, *Caritas*

Internationalis a acquis un rôle particulier au cœur de la communauté ecclésiale, et elle a été appelée à partager, en collaboration avec la Hiérarchie ecclésiastique, la mission de l'Église de manifester, à travers la charité vécue, cet amour qui est Dieu lui-même. De cette façon, dans les limites des finalités propres qui lui sont assignées, *Caritas Internationalis* accomplit au nom de l'Église une œuvre spécifique en faveur du bien commun (Cf. *CIC*, can. 116 §1).

Être dans le cœur de l'Église ; être capable, en quelque sorte, de parler et d'agir en son nom, en faveur du bien commun, comporte des responsabilités particulières en termes de vie chrétienne, aussi bien personnelle que communautaire. C'est seulement sur les bases d'un engagement quotidien à accueillir et à vivre pleinement l'amour de Dieu, qu'on peut promouvoir la dignité de chaque être humain en particulier. Dans ma première encyclique *Deus Caritas est*, j'ai voulu réaffirmer combien est central le témoignage de la charité pour l'Église de notre temps. À travers ce témoignage, rendu visible dans la vie quotidienne de ses membres, l'Église rejoint des millions d'hommes et de femmes et leur rend possible de reconnaître et de percevoir l'amour de Dieu, qui est toujours proche de toute personne qui se trouve dans le besoin. Pour nous chrétiens, Dieu lui-même est la source de la charité, et la charité est entendue non seulement comme une vague philanthropie, mais comme don de soi, même jusqu'au sacrifice de sa propre vie en faveur des autres, à l'imitation de l'exemple de Jésus Christ. L'Église prolonge dans le temps et dans l'espace la mission salvatrice du Christ : elle veut rejoindre tout être humain, mue par le désir que chaque individu parvienne à connaître que rien ne peut nous séparer de l'amour du Christ (Cf. *Rm* 8, 35).

Caritas Internationalis est différente des autres agences sociales parce qu'elle est un organisme ecclésial, qui partage la mission de l'Église. C'est ce que les Papes ont toujours voulu et c'est ce que votre Assemblée Générale est appelée à réaffirmer avec force. À cet égard, on doit observer que *Caritas Internationalis* est fondamentalement constituée des diverses *Caritas* nationales. À la différence de nombreuses institutions et associations ecclésiales dédiées à la charité, les *Caritas* ont un trait distinctif : dans la variété des formes canoniques prises par les *Caritas* nationales, toutes constituent une aide privilégiée pour les Évêques dans leur exercice pastoral de la charité. Cela comporte une responsabilité ecclésiale spéciale : celle de se laisser guider par les Pasteurs de l'Église. Donc, du moment que *Caritas Internationalis* a un profil universel et est dotée de la personnalité juridique canonique publique, le Saint-Siège a la tâche de suivre son activité et de veiller à ce que, tant son action humanitaire et de charité que le contenu des documents diffusés, soient en pleine syntonie avec le Siège Apostolique et avec le Magistère de l'Église, et qu'elle soit administrée avec compétence et de façon transparente. Cette identité distinctive est la force de *Caritas Internationalis*, et c'est ce qui rend son œuvre particulièrement efficace.

De plus, je voudrais souligner que votre mission vous porte à jouer un rôle important sur le plan international. L'expérience que vous avez amassée au cours de ces années vous a enseignés à vous faire porte-parole, dans la communauté internationale, d'une saine vision anthropologique, nourrie de la doctrine catholique et engagée à défendre la dignité de toute vie humaine. Sans un fondement transcendant, sans une référence à Dieu Créateur, sans la considération de notre destin éternel, nous risquons de

devenir la proie d'idéologies nocives. Tout ce que vous dites et faites, le témoignage de votre vie et de vos activités, sont importants et contribuent à promouvoir le bien intégral de la personne humaine. *Caritas Internationalis* est une organisation à qui incombe le rôle de favoriser la communion entre l'Église universelle et les Églises particulières, de même que la communion entre tous les fidèles dans l'exercice de la charité. En même temps, elle est appelée à offrir sa propre contribution pour porter le message de l'Église dans la vie politique et sociale sur le plan international. Dans la sphère politique – et sur tous les terrains qui touchent directement la vie des pauvres – les fidèles, et spécialement les laïcs, jouissent d'une ample liberté d'action. Personne ne peut, en des matières ouvertes à la libre discussion, prétendre parler « officiellement » au nom du laïcat tout entier ou de tous les catholiques (cf. CONC. OECUM. VAT. II, *Gaudium et Spes*, nn. 43.88). D'autre part, chaque catholique, et même, en vérité, tout homme, est appelé à agir avec une conscience purifiée et avec un cœur généreux pour promouvoir de manière résolue ces valeurs que j'ai souvent définies comme « non négociables ». *Caritas Internationalis* est appelée, par conséquent, à œuvrer pour convertir les cœurs à l'ouverture envers tous nos frères et sœurs, afin que chacun, dans le plein respect de sa propre liberté et dans la pleine acceptation de ses propres responsabilités personnelles, puisse agir toujours et partout en faveur du bien commun, offrant généreusement le meilleur de soi au service de ses frères et de ses sœurs, en particulier des plus nécessiteux.

C'est dans cette vaste perspective, donc, et en étroite collaboration avec les Pasteurs de l'Église, responsables ultimes du témoignage de la charité (cf. *Deus Caritas est*, n. 32), que les *Caritas* nationales sont

appelées à continuer à rendre leur témoignage fondamental au mystère de l'amour vivifiant et transformant de Dieu manifesté en Jésus Christ. La même chose vaut aussi pour *Caritas Internationalis*, qui, dans l'engagement pour accomplir sa propre mission, peut compter sur l'assistance et sur l'appui du Saint-Siège, particulièrement à travers le Dicastère compétent, le Conseil Pontifical *Cor Unum*.

Chers amis, confiant ces pensées à votre réflexion, je vous remercie de nouveau pour votre généreux engagement au service de nos frères dans le besoin. À vous, à vos collaborateurs et à tous ceux qui sont engagés dans le vaste monde des œuvres de charité catholiques, j'accorde de grand cœur ma Bénédiction Apostolique, en gage de force et de paix dans le Seigneur.